

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1
1010 Bruxelles , le 13 Jan 99
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2542

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

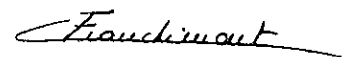
----- Unité de formation : GESTION DES DECHETS:PRATIQUE DE BASE DU RECYCLAGE
(CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 155901U11X1
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Po, Le Directeur général adjoint,


Christelle FRANCHIMONT
Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 3 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) M. Lefevre, Date et signature (2) : 29.10.98
administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

GESTION DES DECHETS : PRATIQUE DE BASE DU RECYCLAGE
(convention)

CODE DE L'U.F. (3)	<u>155901011X1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	<u>101</u>
--------------------	--------------------	----------------------------------	------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...A... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...A... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...A... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...A... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...A... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...A... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3)	155901 U11X1	Code du domaine de formation : (4)	101
------------------------------------	--------------	------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement	Code U	Nombre de
	du (des) cours (2) (5)	(2) (6)	périodes (2)
Gestion des déchets : Technologie	CT	B	10
Gestion des déchets : Travaux pratiques et Méthode de travail	PP	L	30
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

AVIS FAVORABLE

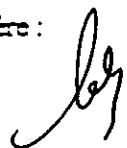
LE 12.12.98

E. LAMOTTE

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


A. COLLINET
INSP. COORD.

22 DEC. 1998

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

CONVENTION

UNITE DE FORMATION : GESTION DES DECHETS : PRATIQUE DE BASE DU RECYCLAGE**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION****FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- * Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre les opérations élémentaires liées aux activités suivantes :

- * tri des déchets selon des consignes précises
- * participation à des missions définies par une cellule de gestion des déchets

CONVENTION

UNITE DE FORMATION : GESTION DES DECHETS : PRATIQUE DE BASE DU RECYCLAGE

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

1.1. EN FRANCAIS

L'élève doit être capable de :

- * **Lire et comprendre** un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ⇒ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
 - ⇒ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites .

- * **S'exprimer oralement et par écrit :**

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple mais clair

⇒ A l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.

⇒ L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation (. : ?), les majuscules; l'écriture sera lisible.

1.2. EN MATHEMATIQUE

L'élève doit être capable de :

- * Maîtriser le système du numération en base 10;
- * Opérer sur les nombres naturels entiers et décimaux (addition, soustraction, multiplication et division)
- * Calculer les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10;
- * Reconnaître et différencier les solides et les figures planes simples;
- * Reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité;
- * Déterminer la distance entre deux points, entre deux droites;
- * A partir de dimensions imposées tracer, aux instruments, des figures géométriques.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'études de base.

09.10.98.

Annexe 3

CONVENTION

**UNITE DE FORMATION : GESTION DES DECHETS : PRATIQUE DE BASE DU
RECYCLAGE****RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU
LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières

09.10.98

CONVENTION

UNITE DE FORMATION : GESTION DES DECHETS : PRATIQUE DE BASE DU RECYCLAGE**PROGRAMME**

A partir de séquences illustrant des travaux pratiques réalisés ou à réaliser , l'élève doit être capable de (d') :

*** EN TECHNOLOGIE DU METIER**

Traduire en langage courant les consignes relatives sur les différents moyens de triage et de recyclage

DETERMINER :

- les différents moyens de triage et de recyclage
- les différents déchets ménagers inertes, toxiques, verts, organiques, ...
- le verre, papiers, PMC, encombrants,
- leur destination spécifique
- les mesures d'hygiène et de sécurité pour la manipulation des outils de triage

*** EN TRAVAUX PRATIQUES**

Face à une situation pratique l'élève doit être capable de (d') :

REALISER

- le triage et la sélection d'un sac poubelle ménager,
- différentes collectes spécifiques.

DIFFERENCIER - les déchets urbains et et du petit commerce

REMEDIER - à certains dysfonctionnement courants : manque d'information du public, manque de sites adaptés

METTRE EN OEUVRE - une observation de sites régionaux tels que décharge, compostage, parc à conteneurs

CONVENTION**UNITE DE FORMATION : GESTION DES DECHETS : PRATIQUE DE BASE DU RECYCLAGE****CAPACITES TERMINALES**

- **Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de façon autonome de prendre en charge un travail de recyclage incluant :**
 - * le triage et la sélection des déchets ménagers usuels,
 - * le triage et la sélection des déchets urbains et du petit commerce,

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte si les opérations sont effectuées dans le respect :

- * de consignes précises,
- * du temps alloué,
- * des règles de sécurité,

Annexe 6

CONVENTION

**UNITE DE FORMATION : GESTION DES DECHETS : PRATIQUE DE BASE DU
RECYCLAGE**PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant et/ou un expert qui par son expérience professionnelle et personnelle manifeste les compétences requises et actualisées spécifiques du domaine du recyclage des déchets urbains.

09.10.98